

**André Frédéric – Député fédéral – Premier Vice-Président de la Chambre**

**Rencontre presse - Amarante Theux**

11 septembre 2015

## **1. Situation politique : le plan fédéral**

Le Gouvernement fédéral MR-NVA attaque le pouvoir d'achat des citoyens. Il y a aussi un impact direct sur les CPAS et les communes : les nouvelles charges ne sont pas compensées. C'est certainement le gouvernement le plus anti-social depuis l'après-guerre.

Lorsqu'il était au pouvoir, le PS a toujours veillé à protéger les plus faibles et les travailleurs et à sauvegarder la compétitivité de nos entreprises et la croissance de notre économie. Tous les économistes s'accordent à dire que la Belgique est un des pays qui a le mieux résisté à la crise financière de 2008 malgré la contribution énorme pour sauver les banques.

Dans les entités fédérées, le PS et son partenaire prennent des mesures pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens et leur qualité de vie : soutien à la création d'emplois via le Plan Marshall, non-indexation des loyers, renforcement de l'encadrement éducatif, nouvelles places dans les crèches, plan de lutte contre la pauvreté (encadrement des loyers...).

**Le gouvernement fédéral prend des mesures qui seront catastrophiques pour la plus grande majorité des citoyens :**

- **Pension légale reportée à 67 ans**

Le report de la pension de 65 à 67 ans ne faisait partie d'aucun programme. En adoptant cette mesure, les partis de la majorité gouvernementale trompent les citoyens. Cette mesure injuste aura pour conséquence de faire travailler plus longtemps pour gagner moins.

***Exemple :***

***Catherine, enseignante dans le secondaire :***

***+ 2 ans de travail***

***- 24% de pension***

- **Suppression du bonus de pension**

Ce bonus était accordé aux travailleurs qui poursuivaient leur carrière au-delà d'un an après la date à laquelle il pouvait prétendre à une pension anticipée.

**Exemple :**

***Jeanine, employée, travaille 150 jours/an jusqu'à 65 ans au lieu de 62 ans : elle perdra 66 € de pension/mois en raison de cette suppression du bonus de pension***

Montant du bonus de pension/jour effectivement presté	Dans la période de référence
1,50 €	Les 12 premiers mois
1,70 €	Du 13e au 24e mois inclus
1,90 €	Du 25e au 36e mois inclus
2,10 €	Du 37e au 48e mois inclus
2,30 €	Du 49e au 60e mois inclus
2,50 €	À partir du 61e mois

- **Suppression progressive de la bonification des diplômes pour l'accès à la pension anticipée des fonctionnaires**

**Exemple :**

- ***une assistante sociale devra désormais travailler 3 ans de plus.***
- ***Jean est professeur de français dans l'enseignement technique. Arrivant au terme de sa carrière, il devrait, en principe, prendre une pension bien méritée le 1er janvier 2018. Suite à la mesure du gouvernement MR N-VA, il devra finalement travailler... 1,5 an de plus! Il ne pourra donc partir à la retraite qu'en juin 2019.***

- **Saut d'index**

Le Gouvernement a décidé d'un saut d'index pour les salariés, les pensionnés et les allocataires sociaux : leurs revenus n'ont pas été adaptés à la hausse du coût de la vie.

Il s'agit d'une perte de 2% des revenus. Pour un travailleur avec un salaire moyen, (1.890 € nets/mois) **cela représente une perte de pouvoir d'achat d'environ 400€/an**, et ce pendant toute sa carrière. On peut estimer une perte moyenne de 25.000 € sur une carrière

Le salaire ne retrouve jamais le niveau qu'il aurait atteint sans saut d'index !

- **Accès aux allocations d'insertion**

Blocage de l'accès au bénéfice de ces allocations pour les jeunes de moins de 21 ans qui n'ont pas de CESS et pour les jeunes de 24 à 29 ans. Ces mesures risquent de concerner plus de 10.000 jeunes/an.

- **TVA électricité**

Augmentation du taux de 6 à 21 % pour les contrats de fourniture électrique résidentiels.

Potentiellement cette augmentation vise l'ensemble de la population → perte du pouvoir d'achat allant de 50 à 107 €/an par contribuable (87 €/an pour un salaire moyen de 3.100 brut/mois).

- **Accises Diesel**

Alignement du prix du diesel sur celui de l'essence via l'augmentation des droits d'accises.

Selon le secteur, le prix d'un plein de 50 litres devrait être plus cher de 5 à 6 euros d'ici 2018. Donc un Belge qui roule 20.000 km par an et consomme 6 L/100km devra déboursier 127 € de plus par an.

- **Augmentation des couts de l'énergie et de la collecte des déchets en raison des modifications de l'ISOC (230 millions)**

La soumission des intercommunales à l'ISOC a pour effet automatique d'augmenter les tarifs en vigueur (en raison du cout vérité pour la collecte des déchets et du calcul du régulateur pour l'énergie)

Eandis (la plus importante intercommunale flamande de distribution d'énergie) a estimé que cette augmentation du cout pourrait atteindre 150 €/ménage à l'horizon 2018. Cela représente un surcoût par famille se situant en moyenne

entre 20 et 40 € par an (en fonction du lieu de résidence et donc du GRD concerné).

- **Augmentation des accises sur le tabac (550 millions)**

Cela représente une augmentation de 1,95 € pour un paquet moyen de tabac à rouler et de 70 cts pour un paquet de tabac

- **Augmentation des accises pour toutes les boissons alcoolisées**

Cela représente une augmentation de 2,5 € pour une bouteille d'alcool fort (3 € selon le secteur), de 10 cents pour une bouteille de vin et de 1 centime pour une bouteille de bière

- **Taxe sur les sodas et alcopops : augmentation**

- **Tax shift**

Un mensonge de plus du Gouvernement MR-Nva. : cette mesure visait à rendre du pouvoir d'achat aux citoyens. En réalité, personne ne gagne les 100 euros par mois annoncés. En fait, tout le monde perd de l'argent quand on additionne l'ensemble des mesures, sauf celles qui bénéficient du salaire minimum pour qui le gain est de 69 euros, pas de 100...

L'ampleur réelle du Tax shift est bien loin des 7,3 milliards d'euros annoncés. Le Tax shift est une baisse de la fiscalité sur le travail. Et cela, le gouvernement ne l'a fait que pour 1,7 milliard. Le reste, c'est une baisse des cotisations sociales et des trucs et astuces d'économies budgétaires.

L'EFFET DU TAX SHIFT SELON VOTRE PROFIL						
	Minima chômage	Allocation de chômage	Pension minimum après 45 ans de carrière	Pension moyenne	Pension de	Salaire minimum
Revenu net mensuel	953€	1100€	1083€	1320€	1491€	1290€
Total annuel*	-521€	-557€	-438€	-715€	-925€	823€
Total mensuel*	-43€	-46€	-36€	-60€	-77€	69€

  

	Salaire de	Salaire médian	Salaire médian (isolé avec 2 enfants)	Salaire moyen	Salaire de	Salaire de
Revenu net mensuel	1640€	1775€	1867€	1910€	2000€	2280€
Total annuel*	-14€	-61€	-169€	-106€	-115€	-166€
Total mensuel*	-1€	-5€	-14€	-9€	-10€	-14€

## **2. Travail en commissions**

Spécialisation du travail : commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Mais aussi :

Commission parlementaire de Concertation

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire

Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Commission chargée du suivi du Comité permanent P et du Comité permanent R

## **3. Relevé du travail parlementaire**

Depuis mon point presse de l'année dernière :

- 19 propositions de loi
- 39 questions orales en commission
- 2 questions orales en séance plénière
- 10 questions écrites

Au-delà de mon attention sur les dossiers qui concernent l'arrondissement, j'ai axé mon travail sur les matières liées à la santé. Quelques exemples :

- Proposition de résolution visant une meilleure prise en charge de l'orthodontie
- Don de sang : stop à la discrimination
- Proposition de loi sur les échographies commerciales
- Proposition de loi sur les sectes thérapeutiques
- Proposition de résolution pour une meilleure prise en charge des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme et de leur famille
- Proposition de résolution visant à renforcer la prévention des risques liés à l'utilisation des rayons UV à caractère esthétique.
- Proposition de loi visant à améliorer les informations sur les médicaments

- Proposition de résolution visant à équilibrer les informations sur les médicaments dont disposent les médecins
- ....

L'ensemble de mon travail parlementaire est disponible sur mon site internet :

**[www.andrefrederic.be](http://www.andrefrederic.be)**

Les mesures du Gouvernement MR-NVA vont aussi être une catastrophe pour les citoyens qui sont confrontés à la maladie.

- **Abaissement de la norme de croissance de 3 à 1,5%**

En 2015, le budget des soins de santé est inférieur de 1,5 milliard à ce qu'il aurait dû être.

Le montant de réduction des dépenses soins de santé inscrit au budget 2018 est de 2.870 millions d'euros ;

A l'horizon 2018, la différence est de 3,7 milliards, ce qui représente une différence de 12,9%.

- **Tickets modérateurs des médecins spécialistes**

Le Gouvernement a adopté une mesure de fixation forfaitaire de certains tickets modérateurs de médecins spécialistes à 3€ pour les personnes sous statuts BIM (retraités, handicapés,...) et à 12€ pour les autres. **Il s'agit d'une augmentation moyenne des tickets modérateurs de 16,95% et d'une augmentation du ticket modérateur dans 74% des prestations de médecins spécialistes retenues.**

Exemple :

Mélanie est enceinte. Coût d'une visite chez le gynéco après remboursement par la mutuelle :

Avant : 8,23 €

Après la réforme MR N-VA : **12 €**

- **Tiers payant**

Le système de tiers payant permet à un patient de ne payer à son médecin que le ticket modérateur, lui épargnant ainsi de devoir avancer le montant qui lui

serait remboursé par sa mutuelle. Ce dispositif a été mis en place pour améliorer l'accessibilité des soins de santé.

Le Gouvernement Michel est revenu sur cette disposition en ne prévoyant plus que l'obligation (et encore "en souplesse") du tiers payant que pour les BIM et aux seuls médecins généralistes au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le système n'est donc pas valable chez les spécialistes.

- **Diminution de la durée de séjour en cas d'accouchement**

En Belgique, la durée moyenne de séjour en hôpital suite à un accouchement est de 4,5 jours. **Le Gouvernement Michel entend ramener cette moyenne à 4 jours en 2015 et 3,5 jours en 2016.** Pour justifier cette mesure (qui rapporte 14 millions d'euros en vitesse de croisière), le Gouvernement pointe la durée moyenne d'hospitalisation des pays d'Europe occidentale et du Nord qui se situe, elle, à 2,1 jours.

Une des raisons qui fait que la durée de séjour pour un accouchement "normal" est plus longue que chez certains de nos voisins, c'est parce que la prise en charge extra-hospitalière n'est pas aussi développée chez nous pour les mamans qui sortent de l'hôpital. Ce que les pays voisins ne dépensent pas à l'hôpital, ils l'investissent dans une aide extra-hospitalière.

Ici, on fait une économie pure sans recycler une partie de l'économie

#### **4. Arrondissement**

Je crains de plus en plus de difficultés pour notre arrondissement s'il n'y a pas de mobilisation du monde politique, social et économique.

- **Prison de Verviers**

La prison a été vidée de ses occupants et a été partiellement détruite en raison de sa vétusté. Depuis plusieurs années, avec d'autres collègues parlementaires, je plaide pour la construction sur le site d'une prison moderne d'une capacité de 200-250 personnes. Il s'agit de la solution la moins coûteuse (certaines infrastructures peuvent être réutilisées) et la plus rapide (maîtrise des terrains et pas d'opposition des riverains). Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision conjointes des ministres de la Justice et de la Régie des Bâtiments. Il

est temps que le Gouvernement prenne ses responsabilités et que le jeu de ping-pong entre les différents ministres cesse !

- **Palais de justice**

Les menaces sur la stabilité du bâtiment ont aussi entraîné la fermeture de certaines ailes du bâtiment. Celui-ci a besoin d'une rénovation en profondeur qui s'étalera sur plusieurs années. Dans l'urgence, j'ai plaidé pour l'occupation des surfaces disponibles dans le bâtiment voisin de TPalm. Je me réjouis qu'une décision ai été prise dans ce dossier mais c'est une solution temporaire. Il faut des moyens pour assurer le bon fonctionnement de la justice à Verviers.

Je participerai ce 29 septembre à une rencontre organisée par les différents acteurs de la justice verviétoise. Je me réjouis de cette initiative mais j'attends surtout une mobilisation forte de l'ensemble de la classe politique sur ce dossier.

Au-delà de l'intérêt que je porte aux bâtiments, c'est l'avenir d'une justice de proximité dans le nouveau paysage judiciaire voulue par le Gouvernement fédéral qui est en jeu. Je suis convaincu que les dossiers du Palais de Justice et de la prison sont liés et qu'en enlevant un élément, c'est l'ensemble du château qui s'écroule. Nous devons être assez persuasifs pour sauver ces outils et si des suppressions d'outils judiciaires sont prévues, elles doivent se faire ailleurs !

- **Caserne militaire de Spa**

Le Ministre de la Défense a annoncé d'importantes économies dans son secteur. Des fermetures de casernes sont envisagées.

Avec des collègues députés fédéraux liégeois, je me suis engagé à défendre le maintien de la caserne de Spa. Il s'agit de la seule caserne d'infanterie de la province de Liège qui comprend 526 militaires.

Lors d'une visite, j'ai pu me rendre compte de l'état des infrastructures, de la qualité de l'armement et des troupes.

- **SNCB : nos lignes doivent être maintenues**

Dans le plan d'économie du Gouvernement fédéral, la SNCB doit consentir un effort considérable (les chiffres varient en fonction des calculs de la Ministre)



Dans notre région, différents dossiers étaient sur la table.

**Ce que nous avons pu engranger par nos actions :**

- Train supplémentaire en cadence horaire à destination de Bruxelles avec les arrêts de Welkenraedt, Dolhain, Verviers Central et Pepinster ;
- Maintien de la ligne 44 entre Pepinster et Spa ;
- Réalisation de la couverture du tunnel Chic Chac et la rénovation des quais de Verviers Central ;
- Rénovation des guichets et de la galerie commerciale de Verviers Central ;
- Maintien du nombre d’agents dans les dépôts conducteurs et accompagnateurs de trains de Welkenraedt.

**Ce que nous devons surveiller dans les prochains mois :**

- Mise en place d’un nouveau plan de transport fin 2017 ;
- La correspondance à Pepinster entre le train Spa-Pepinster et l’IC à destination de Bruxelles ;
- La réalisation des travaux de réparation des deux voies entre Welkenraedt et la frontière allemande ;
- La prolongation, en cadence horaire, d’un des deux IC de Bruxelles jusqu’à Aachen voire Cologne ou Dusseldorf ;
- Le remplacement du pont des « Allemands » à Visé pour continuer à transiter, en trafic marchandises, par Montzen pour se rendre en Allemagne ;
- Le remplacement de la caténaire sur la ligne 44 Pepinster-Spa.
- La fermeture des guichets des petites gares comme celle de Pepinster ;
- L’évolution des méthodes de distribution des titres de transport dans les gares ;
- Le premier train du matin pour relier Bruxelles avant 6h.

- **Fonds Feder : l’échec verviétois**

A l’instar d’autres régions, notre arrondissement peine à assumer sa reconversion industrielle. Des mesures concrètes ont été prises tant par les opérateurs publics que les acteurs privés pour assurer notre développement économique. Des secteurs comme le transport, l’agro-alimentaire, la construction, le tourisme,... ont pris le relais des industries du passé. Ce développement doit impérativement être soutenu par des investissements publics pour l’équipement de nouveaux zonings, l’amélioration des

infrastructures de communication, le cadre de vie dans les milieux urbains,...Pour mener à bien ces projets, il faut impérativement s'appuyer sur des moyens financiers en provenance des autorités supérieures (Europe, Etat fédéral, Région, Province,...). Sans vouloir polémiquer et chercher des coupables, Verviers n'a pas été en mesure d'aller chercher les moyens dont elle a besoin pour son redéploiement. Dison et Limbourg ont obtenu des montants moins importants qu'escomptés pour leurs dossiers.

Au lieu de se lamenter, il faut retrousser ses manches et profiter de l'initiative lancée par le Ministre JC Marcourt pour identifier nos faiblesses ainsi que les pistes de financement. Il est proposé ici de s'appuyer sur l'expérience du GRE quant au redéploiement du bassin liégeois et de lui confier la réalisation d'un plan de redéploiement économique pour la région verviétoise (Limbourg, Dison, Verviers, Pepinster et Theux). Le GRE réunira l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales des communes visées.